



LOT 4
Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.)

Accord-cadre à bons de commande
Achat d'espace publicitaire sur le web

Exposition 2020-2021 à l'Atrium
Pour Science Action Normandie

ARTICLE 1 :

Mission de promotion de l'exposition *Luminopolis. Percez les mystères de l'Energie en Normandie* par l'achat d'espaces publicitaires sur le web afin de communiquer auprès de nouveaux publics normands.

Contexte

En 2019, la Région Normandie a décidé d'ouvrir au public un nouvel espace dédié à la culture scientifique, technique et industrielle : l'Atrium.

Des expositions temporaires de sciences et techniques accessibles à tous y sont présentées, au sein d'un plateau de 1000 m² organisé en espaces thématiques : l'exposition *Explore Mars* de la Cité de l'Espace, l'espace enfants, l'espace lecture, le studio de diffusion, un planétarium, l'espace « orientation et métiers » et l'espace dédié à l'industrie et la recherche régionales dans la filière aéronautique et spatiale.

La programmation d'événements et de manifestations positionne l'Atrium comme un lieu de rencontres et d'échanges, au cœur de Rouen, autour d'un triptyque :

Sciences – Orientation – Métiers

Il a pour objectif de valoriser les sciences, présenter les filières qui recrutent et des métiers qui y sont directement attachés en mettant à l'honneur chaque année un domaine scientifique d'excellence normande.

Depuis février 2020, l'Atrium présente une exposition sur la thématique de l'énergie. Afin de présenter plus en détail cette grande thématique aux publics, une programmation qui s'articule autour de 5 grands enjeux de la transition énergétique a été mise en place pour l'année 2021.

C'est dans ce contexte que l'association Science Action Normandie, en charge de la conception et réalisation des expositions pour l'Atrium, souhaite communiquer sur le web afin de toucher de nouveaux publics, potentiellement intéressés par la programmation présentée à l'Atrium.

Description

I. LES OBJECTIFS

- Communiquer auprès des normands la programmation événementielle 2021 à travers le web
 - o Accroître la notoriété de l'exposition *Luminopolis. Percez les mystères de l'énergie en Normandie* afin d'augmenter la fréquentation et de renforcer l'attractivité du lieu autour de cette programmation annuelle.
 - o Informer les publics et délivrer les informations pratiques relatives au lieu et en lien avec la programmation événementielle.
 - o Présenter l'Atrium comme un lieu de référence de la CSTI en Normandie, soutenu par la Région Normandie.

II. CIBLES

- Les prescripteurs de visites :
 - o Famille : parents, grands-parents
 - o Les professionnels de l'éducation (enseignants notamment) de la maternelle au secondaire avec une priorité sur les lycées
 - o Les professionnels des médias
- Les 15/25 ans
- Intérêts : Sciences, activités culturelles, expositions, escape game, sports, littératures, ...
- Les décideurs

III. TERRITOIRE DE DIFFUSION

Cibles présentes en Normandie

Contraintes techniques

Le titulaire du marché devra proposer les espaces de diffusion sur le web adaptés en fonction des cibles énoncées ci-dessus (article 1.II) et en lien avec les périodes définies ci-dessous (article 4).

ARTICLE 2 : DÉTAILS DES PRESTATIONS

Diffusion de bannières publicitaires sur le web, créées en 2020 par Science Action Normandie, présentant l'exposition *Luminopolis. Percez les mystères de l'énergie en Normandie* à diffuser en amont des périodes scolaires, en cohérence avec les publics cibles de l'Atrium, ainsi que toutes les sujétions, conseils et accompagnement nécessaires à la bonne réalisation de la prestation.

I. LES ESPACES PUBLICITAIRES

Diffusion sur le web

Espace publicitaire permettant la diffusion et la valorisation de l'exposition auprès des internautes, qui présentent un profil et des intérêts similaires aux publics cibles de l'Atrium, qu'il est possible de toucher sur leur temps de loisirs à travers le web.

Les encarts publicitaires permettront de renvoyer directement vers le site internet de l'Atrium : www.atriumnormandie.fr

ARTICLE 3 : DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La cession des droits de diffusion des supports émis par Science Action Normandie ne pourrait se faire en dehors du cadre de ce marché.

ARTICLE 4 : PLANNING ET DÉLAIS

Le titulaire du marché devra proposer un planning de diffusion des affichages publicitaires sur les réseaux adaptés, en lien notamment avec les périodes de disponibilités des cibles visées et en lien avec le calendrier des vacances scolaires (périodes à fort enjeu en termes de fréquentation des publics).

| Période souhaitée pour la diffusion | Temps forts de l'Atrium / Enjeux fréquentation des publics |
|-------------------------------------|--|
| Semaines 0 et 1 | Lancement de la programmation 2021 |
| Semaines 7 et 8 | Semaines 8 et 9 – vacances d'hiver |
| Semaines 16 et 17 | Semaines 17 et 18 – vacances de printemps |
| Semaines 26 et 27 | Vacances d'été |

ARTICLE 5 : RÉSERVE SUR LE PLANNING

Le présent planning sera tenu en fonction de l'autorisation d'ouverture des lieux culturels par le gouvernement français et des jauges imposées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire. Science Action Normandie se réserve le droit de reporter ou d'annuler certaines dates. La décision en sera alors notifiée suffisamment en amont au prestataire désigné qui devra le prendre en compte sur la facture finale.

ARTICLE 6 : PROCÉDURE ET MODE DE PASSATION

La procédure utilisée s'appuie sur les règles énoncées par le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il s'agit d'une prestation ponctuelle dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire.

ARTICLE 7 : PIÈCES CONTRACTUELLES DU MARCHÉ

Le marché est composé du présent cahier des charges, du règlement de la consultation, de l'acte d'engagement ainsi que la proposition financière et technique du candidat retenu.

ARTICLE 8 : PRIX

Prix des prestations

Les prix sont réputés comprendre tous les frais d'organisation, de la réalisation à la diffusion, et toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations ainsi que les frais de transport.

Science Action Normandie étudiera la meilleure offre correspondant à sa demande.

ARTICLE 9 : MARCHÉS COMPLÉMENTAIRES

Science Action Normandie se réserve la possibilité d'avoir recours sans publicité, ni mise en concurrence préalable, à des marchés complémentaires avec le titulaire du présent marché si des circonstances imprévues le justifient en cours d'exécution. Ces prestations complémentaires ne peuvent être techniquement ou économiquement détachées du marché principal sans inconvénient majeur, quoique séparables de l'exécution du marché initial, et sont strictement nécessaires à son parfait achèvement.

ARTICLE 10 : MODALITÉS DE PAIEMENT

Le mode de règlement choisi est le virement bancaire.

Les factures sont libellées à l'ordre de Science Action Normandie.

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom et l'adresse du titulaire,
- La référence du présent marché,
- L'objet de la prestation,
- La date d'exécution ou la période relative à la facturation,
- Le montant H.T.,
- Le taux et le montant de la T.V.A. (taux en vigueur à la date de facturation), le cas échéant,
- Le montant TTC,
- Le numéro SIRET du titulaire,
- Le numéro de T.V.A. intracommunautaire du titulaire, le cas échéant,
- Les références bancaires ou postales du titulaire.

Toute facture non rédigée comme indiquée ci-dessus sera retournée au titulaire pour rectification, sans préjudice du retard apporté au règlement.

Le présent CCP est à accepter sans modification.

Seul l'exemplaire détenu par Science Action Normandie fait foi.